

TERRITOIRE DE LA NOUVELLE – CALEDONIE
PROVINCE SUD
VILLE DE NOUMEA

IMMEUBLE « LAVILLE »



**DOSSIER DE DECLARATION
D'INSTALLATION CLASSEE**

DECEMBRE 2007

**S.I.C. – MAITRE D'OUVRAGE
EMPREINTES – ARCHITECTE
I.T.C.E. – BUREAU D'ETUDES**

SOMMAIRE

1 – PRESENTATION.....	3
1.1 – RUBRIQUE CONCERNEE.....	3
1.2 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES.....	3
1.3 – NOM DU DEMANDEUR.....	3
1.4 - SITUATION.....	3
2 – VOISINAGE DU PROJET – SERVITUDES.....	4
2.1 - INSTALLATIONS AVOISINANTES.....	4
2.2 – IMPLANTATION DE QUELQUES BATIMENTS REMARQUABLES (VOIR PLAN ET ANNEXE) :.....	4
2.3 - RESEAUX HYDRAULIQUES AVOISINANTS.....	5
2.4 –CHEMINEMENT DU RESEAU DEPUIS L'IMMEUBLE LE LAVILLE VERS L'ENTONNEMENT SUR LA BAIE DE LA MOSELLE.....	5
2.5 - PLANS.....	6
3 – DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	6
3.1 – MOTIVATION DU PROJET.....	6
3.2 – EVALUATION DE L'OCCUPATION.....	6
3.3 – EVOLUTION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT.....	7
4 – IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT.....	7
4.1 – POLLUTION VISUELLE.....	7
4.2 - POLLUTION OLFACTIVE.....	7
4.3 - REJET DES EAUX USEES.....	7
4.4 - EVACUATION DES BOUES RESIDUAIRES.....	7
5 – MESURES EN CAS DE SINISTRE.....	7
6 – ANNEXE.....	9

1 – PRESENTATION

Le présent dossier est établi selon les directives figurant à la délibération N° 14 du 21 juin 1985.

1.1 – RUBRIQUE CONCERNEE

L'installation correspond à la rubrique 2753 'Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques et assimilées' de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

1.2 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Cette opération est à vocation d'habitat (47 logements) et accueille également un commerce et un bureau au rez-de-Chaussée.

Les eaux usées et eaux vannes sont prétraitées sur site par une fosse toutes eaux existante.

La capacité de traitement est de 113 eqH. La fourchette (50-250 eqH) correspond au régime D et impose donc la rédaction de la présente déclaration.

1.3 – NOM DU DEMANDEUR

La personne morale pour laquelle ces travaux sont réalisés est :

SIC - Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie

15, rue Guynemer

BP 142

98 845 NOUMEA Cedex

1.4 - SITUATION

L'immeuble "LAVILLE" est situé rue du Docteur GUEGAN, quartier Latin à NOUMEA. Un plan de situation est joint en annexe. Le bâtiment sera bâti sur la parcelle n° 113.

2 – VOISINAGE DU PROJET – SERVITUDES

2.1 - INSTALLATIONS AVOISINANTES

Trois constructions entourent cette parcelle : l'immeuble CASTEX d'un côté, l'immeuble MOANA de l'autre, et l'ancien cinéma "LE PLAZA" sur l'arrière.

L'immeuble "LAVILLE" est à vocation d'habitat collectif R+5 + attique, avec une partie de bureaux et commerce au rez-de-chaussée. L'immeuble MOANA est un immeuble de commerce en rez-de-chaussée simple.

La façade de parcelle côté rue du Docteur Guégan jouxte le domaine public sur une longueur de 19 mètres.

Un local de transformation MT/BT de EEC est contiguë à la parcelle : poste GUEGAN 229.

2.2 – IMPLANTATION DE QUELQUES BATIMENTS REMARQUABLES (VOIR PLAN ET ANNEXE) :

Rayon de 35 m :

N° de parcelle	Immeuble	Destination	Observations
489 - 488	R+2	Cinéma	Désaffecté
482	RDC	Parking vente automobile	-
461	R+3	Commerce et habitation	-
481	R+2	Commerce	-
538	R+3	Banque BCI	-
531	RDC	Commerce et Habitation	Bâtiment du siècle dernier
547	RDC	Commerce et Habitation	Bâtiment du siècle dernier
648	R+8	Bureaux, commerce RDC et R+1, Parking aux étages	-

Déclaration d'Installation Classée

496	RDC	Galerie commerciale	Composée de petites boutiques
488	R+5	Commerce au RDC et Habitation aux étages	Immeuble récent
495	R+2	Habitation	-

Rayon de 100 m :

N° de parcelle	Immeuble	Destination	Observations
542	R+2	Boulangerie	
	R+2	Centre de tri de l'OPT	
	RDC	Musée de Nouvelle Calédonie	
489		Cinéma	Désaffecté
536	R+9	Banque BCI + parking de la banque sur 3 étages	

2.3 - RESEAUX HYDRAULIQUES AVOISINANTS

Il n'y a pas de cours d'eau, source ou captage à proximité du projet.

L'écoulement des eaux de ruissellement du quartier Latin est assuré par des caniveaux et égouts à ciel ouvert en point bas de voirie.

Un réseau unitaire enterré reprend l'ensemble des eaux de surface, et les canalise vers le milieu naturel (port Moselle). (Voir plan en annexe)

2.4 - CHEMINEMENT DU RESEAU DEPUIS L'IMMEUBLE LE LAVILLE VERS L'ENTONNEMENT SUR LA BAIE DE LA MOSELLE

Les EU et EV une fois traitées par la fosse, sont rejetés dans le réseau Ø 315 de la rue du Docteur Guégan. Ce dernier est branché sur un collecteur Ø 800 qui se trouve sous la rue Eugène Porcheron.

L'écoulement de ce collecteur est orienté vers la baie de la Moselle. Les flux transitent dans un ouvrage cadre de 105 x 175. L'entonnement de cet ouvrage se situe sur la berge de la baie parallèle à l'Avenue Austerlitz.

2.5 - PLANS

- Plan au 1/2000 avec rayon de 35 m et 100m
- Plan de principe du traitement des EU-EV accepté par la Mairie de Nouméa

3 – DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 – MOTIVATION DU PROJET

Le système d'assainissement du quartier Latin est aujourd'hui unitaire, avec rejet dans le milieu naturel sans traitement épuratoire.

La Ville de NOUMEA impose en conséquence à chaque nouvelle promotion immobilière le prétraitement de l'ensemble des eaux usées avant rejet dans le réseau public afin de limiter l'impact polluant et olfactif. Le système préconisé par la Division Eau et Assainissement de la Commune est le suivant : fosse toutes eaux (voir dossier permis de construire ci-joint).

Cet immeuble est existant, il a été construit en 1975. Sa surface et sa destination n'ont pas changé depuis sa construction.

3.2 – EVALUATION DE L'OCCUPATION

L'occupation du bâtiment avant réhabilitation était :

Local	Nombre	Usagers par local	Coefficient correcteur	Total eqH
Appartement T1	37	2 habitants	1	74 eqH
Appartement T2	5	3 habitants	1	15 eqH
Appartement T3	3	4 habitants	1	12 eqH
Appartement T4	1	5 habitants	1	5 eqH
Commerce	1	4 employés	0,5	2 eqH
		20 occasionnels	0,05	1 eqH
Bar	1	4 employés	0,5	2 eqH
		20 occasionnels	0,05	3 eqH
TOTAL				114 eqH

La prévision d'occupation des locaux est la suivante :

Local	Nombre	Usagers par local	Coefficient correcteur	Total eqH
Appartement T1	37	2 habitants	1	74 eqH
Appartement T2	8	3 habitants	1	24 eqH
Appartement T3	2	4 habitants	1	8 eqH
Commerce	1	4 employés	0,5	2 eqH
		20 occasionnels	0,05	1 eqH
Bureau	1	6 employés	0,5	3 eqH
		20 occasionnels	0,05	1 eqH
TOTAL				113 eqH

3.3 – EVOLUTION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

L'occupation du bâtiment avant et après réhabilitation est identique à 1 eqH près (~ 0.8 %).

Le système d'assainissement existant, fosse toutes eaux en béton, qui donnait entière satisfaction avant la réhabilitation, n'est donc pas modifié.

Pour autant, dans le cadre de la rénovation de l'immeuble, l'étanchéité de la fosse a été refaite.

4 – IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

4.1 – POLLUTION VISUELLE

Les ouvrages sont complètement intégrés à la structure du bâtiment.

Ils demeureront donc imperceptibles visuellement.

4.2 - POLLUTION OLFACTIVE

La fosse est ventilée avec prise d'air en toiture pour permettre une dispersion des odeurs liées à la dégradation des matières organiques.

4.3 - REJET DES EAUX USEES

Le rejet s'effectue au niveau du réseau unitaire existant dans la rue du Docteur GUEGAN. Les eaux sont ensuite dirigées vers les exutoires (milieu naturel).

4.4 - EVACUATION DES BOUES RESIDUAIRES

A intervalles réguliers, il sera procédé au pompage des boues afin de maintenir un volume utile compatible avec le volume d'eau à traiter.

La vidange devient nécessaire lorsque le volume de boues et de flottants atteint 50% du volume utile de la fosse. La fréquence de vidange est ainsi estimée entre 2 et 3 ans, en se basant sur un taux d'accumulation de 73 l /an/eqH.

Les opérations de pompage seront réalisées par une société spécialisée, les boues seront ensuite évacuées en décharge autorisée.

5 – MESURES EN CAS DE SINISTRE

De part leur composition (fosse en béton), les ouvrages peuvent être sujets d'une part à la fissuration, pouvant engendrer des suintements localisés, et d'autre part à un colmatage accidentel.

Un entretien préventif doit être mis en œuvre tous les 3 ans. La procédure sera alors la suivante :

- vidange et nettoyage de la fosse par une société spécialisée
- mise en place d'un bypass vers une fosse d'accumulation
- rénovation du cuvelage

Déclaration d'Installation Classée

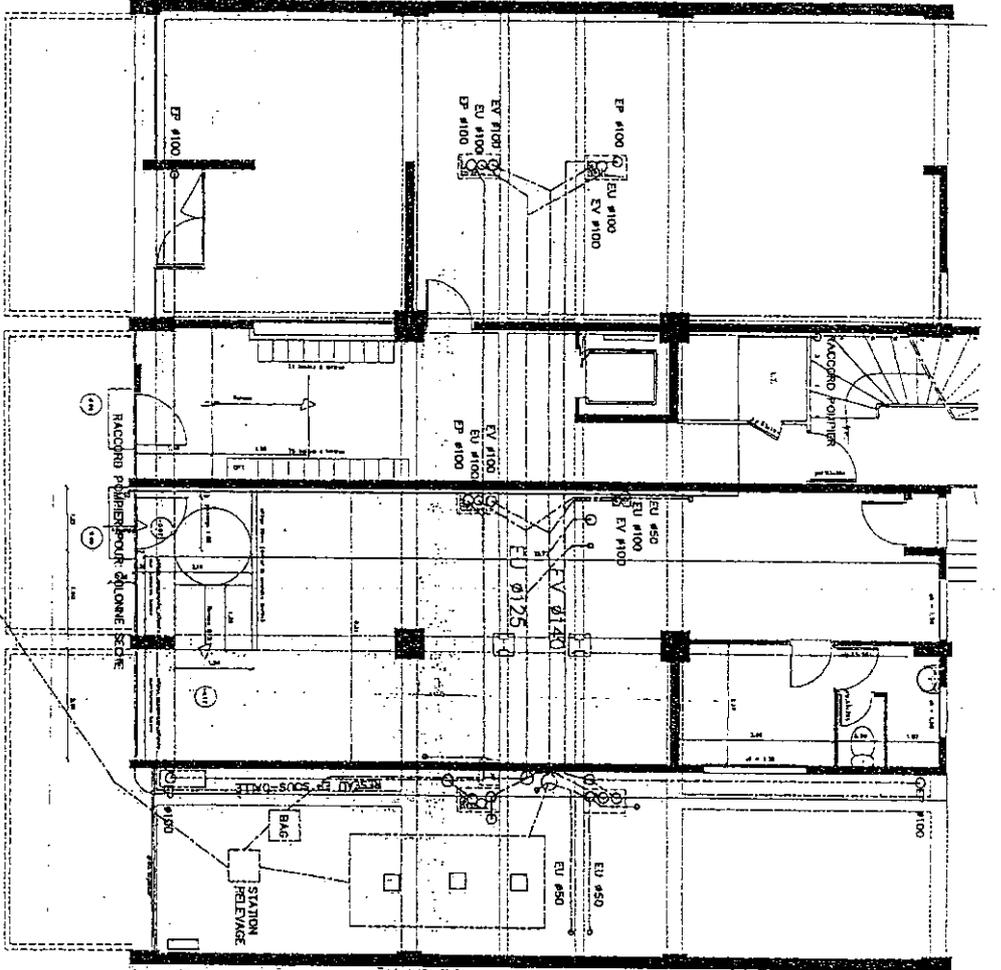
- remise en eau

En cas de colmatage d'une canalisation, des regards existent pour permettre le passage d'un furet et faciliter le débouchage.

Une surverse en cas de colmatage est peu probable car les réseaux sont réputés étanches (dans une certaine limite).

6 – ANNEXE

- Plan de situation et localisation des réseaux EU, EP de la ville qui intéresse notre bâtiment.



VERS CANAL
TROITURE EXTERIEURE

- colonne seche
- eau froide/eau chaude
- eu/ev
- eau pluviales

S.I.A. - D.A.P.P.
Activés le
17-10-2006

ASSURANCE

visite effectuée le 2006

Réseau d'assainissement conforme au plan de réaménagement

PCN 2004/0247

Arcade SIC IMMEUBLE LAVILLE

BOULEVARD QUAIER LATIN

le 17-10-2006

REGARD AER-



<p>IMMEUBLE LAVILLE QUARTIER LATIN NOUMEA SOCIETE IMMOBILIERE DE NOUVELLE CALEDONIE</p>	NIVEAU RDC
<p>ALLO PLOMBERIE SARL M. JOEL LANGOUET 77.90.82</p>	<p>ECHELLE: 1/100 LE: 21/12/2005</p>